

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de la Commune de HUNSPACH,
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

Présents :

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Anne GUTH, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Stéphanie MERCK, Muriel MOTZ, Jean-Marc MULLER, Frédéric NEUHARDT, Marc WENGER

Absents excusés :

Léa ANSTAETT, excusée, Joé JUNCKER, excusé, Perrine FABACHER, excusée
Sabine BILLMANN, donne pouvoir à Stéphanie MERCK

Secrétaire de séance : Stéphanie MERCK

Date de convocation : 06 juin 2021

&&&&&

1° COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUILLET 2021

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2° LOTISSEMENT « BETTELSTOCK » - VENTE DE LOT N°1

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame KNITTEL Noémie demeurant 29 rue des Vignes, 67250 SURBOURG et Madame BOURNONVILLE Delphine demeurant 14A rue principale, 67250 HUNSPACH, ont fait une demande d'achat d'un terrain à bâtir dans la 1ère tranche du Lotissement « Bettelstock ». Il s'agit du lot n° 1 cadastré Section 25 n° 1/7 provisoire, d'une superficie de 5.73 ares, au lieudit « Bettelstock ». Le Conseil Municipal décide de céder cette parcelle à l'intéressé, en vertu de la délibération du 29 Janvier 2021 le prix fixé comme suit : 5.73 ares X 9 850 €, TOTAL TTC = 56 440.05 €, Charge Maître Laurent SCHORP, Notaire à Hatten de la rédaction de l'acte de vente et de l'encaissement du prix du terrain. Autorise, le Maire, a signé l'acte de vente au nom de la commune ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

3° ALSACE MARCHÉ PUBLIC – CONVENTION D'ADHESION

Le Maire informe le Conseil Municipal que la plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics, géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes : Collectivité européenne d'Alsace, Ville de Strasbourg, Ville de Mulhouse, Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises. Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics. La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises. Il est proposé au conseil municipal de reconduire l'adhésion à cette plateforme pour répondre aux besoins de

la commune. L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductibles. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs. Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte. Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit, - approuve les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération, autorise le « Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion, autorise le « Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation.

4° BUDGET LOTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le maire informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de prendre une décision modificative concernant le budget lotissement, En effet lors de l'établissement du budget primitif, il a été omis d'inscrire une ligne de compte dédiée au règlement des intérêts d'emprunt. Vu les dépenses d'intérêts d'emprunt pour le lotissement Bettelstock, Vu l'absence de crédit voté au chapitre 66, charges financières, compte 66111, Vu le crédit disponible au chapitre 011, compte 605 – Achats de matériels. Le conseil municipal, approuve le virement de crédits ci-après :

| Imputation | Intitulé de compte | Situation ancienne | Modification | Situation nouvelle |
|------------|------------------------------|--------------------|--------------|--------------------|
| 605 | Achats et matériels | + 398 982.73 € | - 3 000.00 € | + 395 982.73 € |
| 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | 0.00 € | + 3 000.00 € | + 3 000.00 € |

5° COMPTE RENDU SEMINAIRE DE RENTREE - 04 SEPTEMBRE 2021 – BILAN ET PERSPECTIVES

LE MARCHE : Une certaine déception du désintérêt des Huns pachois, comment dynamiser le marché. Pas d'abandon dans l'immédiat.

LE HALL DES SPORTS : Le projet est bon, il est important pour la vie sociale et associative du village.

MAISON HEIMLICH : Etude « urbanisme durable » sélectionnée par la Région Grand Est, à lancer avec les différents partenaires. Périscolaire, Office du Tourisme Intracommunautaire, profiter de l'impulsion de Village Préféré des Français.

TERRAIN ENTRE HALL DES SPORTS ET MAISON Heimlich : Espace de transition et complémentaire, ouverture du hall des sports, parkings, aire pour campings cars, stationnement pour maison Heimlich.

CIMETIERE : Espace pour urnes, jardin du souvenir ?, entretien, concessions. Le projet est prioritaire

CIRCUITS DE PROMENADE / RANDONNEE AUTOUR DU VILLAGE, LIAISONS DOUCES : PEDESTRE ET CYCLABLES : Relancer le projet avec le club vosgien et la com-com, mettre en place des liaisons douces. Eviter de créer trop de parkings, tracts touristiques à mettre à disposition (en dehors de l'OTI) sur un support près des parkings existants (avec QR code ?)

ESPACE DE PIQUE NIQUE (ex terrain Kanmacher), belle réussite, les villageois et touristes utilisent les bancs et tables, Installer une aire de jeux rapidement : avec des agrès en bois, intégrés dans le paysage
Compléter la signalétique locale sur la base du modèle existant (textes gravés sur bois)

PYLONE TELEPHONIE MOBILE (4G) : La couverture téléphonique est de moins en moins performante.
L'installation de la 4G est urgente. Relancer SFR

REFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, RUE DE LA GARE – STATIONNEMENT – CIRCULATION - SIGNALÉTIQUE : Belle réussite, les villageois et touristes utilisent les bancs et tables

BULLE DE TENNIS : Projet suspendu par la Sous-Préfecture. En faire un projet intercommunal. Les Clubs de tennis doivent se concerter pour imaginer un projet intercommunal. Question suivie avec le Président du TCH.

REHABILITATION DE DEUX Puits A BALANCIER : La CEA a donné son accord de principe pour financer 2 puits à balanciers sur 2 ans (60%)

KIRRBAECHEL : Prévenir les inondations et les sorties du lit régulières

POINTS DIVERS : Avenir du village : école, jeunesse, maisons vacantes, Eclairage Bladelweij, Projet MAM.

DIVERS :

HALL DES SPORTS : Une réunion entre le bureau d'étude thermique Ruble et Nicli et le maître d'œuvre a eu lieu, pour la validation du cahier des charges, avec le choix des prestations, choix du mode de stockage, choix des matériaux, mode de chauffage et cuisine. La prochaine étape consistera à la consultation des entreprises

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00

| | | |
|-------------------|------------------------|-----------------------------------|
| WAHL Bertrand | Maire | |
| HEIBY Sylvie | Adjoint au Maire | |
| GIROLT Joël | Adjoint au Maire | |
| ANSTAETT Léa | Conseillère Municipale | Donne pouvoir Bertrand WAHL |
| BILLMANN Sabine | Conseillère Municipale | |
| FABACHER Perrine | Conseillère Municipale | |
| GUTH Anne | Conseillère Municipal | Donne pouvoir à Frédéric NEUHARDT |
| JUNCKER Joé | Conseiller Municipal | |
| JUNCKER Marc | Conseiller Municipal | |
| LAUTERBACH Romain | Conseiller Municipal | |
| MERCK Stéphanie | Conseillère Municipale | |
| MOTZ Muriel | Conseillère Municipale | |
| MULLER Jean Marc | Conseiller Municipal | |
| NEUHARDT Frédéric | Conseillère Municipale | |
| WENGER Marc | Conseiller Municipal | |